

DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON DE
BAUME LES DAMES

N°08 / 2022

OBJET :

Vote du Budget
Primitif 2022

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 20/03/2022 que la convocation du conseil avait été faite le 11/03/2022 que le nombre de conseillers en exercice est de Exécution des articles L 2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE : 11

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE D'AUTECHAUX
25110

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 17/03/2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le 17/03/2022 à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'AUTECHAUX, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Sophie LEPARLIER, Séverine VOIDEY, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Annie ANDRE, Jean-Luc DORNIER, Jean-Claude RONDOT, Olivier SOREZ, Claude GARNERET

Absents : Néant

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mr Claude GARNERET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 à savoir :

Fonctionnement		Investissement	
Total dépenses	291 485.00 €	Total dépenses	374 418.76 €
Total recettes	1 043 580.54 €	Total recettes	374 418.76 €

Reconnait un excédent de fonctionnement de **752 095.54 €**.

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Préfecture du Doubs, Jean-Yves BRUNELLA

Reçu le **24 MARS 2022**
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :



Contrôle de légalité

